



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emplois reserves

Question écrite n° 9767

Texte de la question

M. Francois Rochebloine demande a M. le ministre de la fonction publique de bien vouloir lui dresser le bilan de l'application des dispositions de la loi no 87-517 du 10 juillet 1987, relatives a l'embauche de personnes handicapees dans le cadre de la fonction publique.

Texte de la réponse

L'application par les administrations de l'Etat et leurs établissements publics de la loi du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des handicapés fait chaque année l'objet d'un rapport adressé au Parlement par le ministre du travail. Le bilan élaboré à partir des réponses des départements ministériels à l'enquête annuelle, par la direction générale de l'administration et de la fonction publique, permet de fournir les résultats suivant la période comprise entre 1988 et 1992 (les données de 1993 n'étant pas définitivement établies) :

Données clés

Auteur : [M. Rochebloine François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9767

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 janvier 1994, page 18

Réponse publiée le : 4 avril 1994, page 1693